

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 30 mars 2021
Délibération n° : 2021_13
Date de convocation : 24 mars 2021

Objet : Approbation du budget primitif 2021

Par la suite d'une convocation en date du 24 mars 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie de Mont-Dauphin, le 30 mars 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment L.1612-2, L.1612-4, L.1612-5, L.1612-6 et L.1612-8.
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts en vigueur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le règlement intérieur des élus du Comité syndical entériné par la délibération n° 2011_10 du 11 mars 2010 et modifié par la délibération n°2020_68 du 18 novembre 2020 ;

Considérant :

- La reprise des résultats du compte administratif 2020 fixant les montants de crédits à reporter sur l'exercice 2021 ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 30 mars 2021
Délibération n° : 2021_13
Date de convocation : 24 mars 2021

Objet : **Approbation du budget primitif 2021**

- Le projet de budget primitif 2021 détaillé et proposé par le Président aux membres du Comité syndical sur la base des montants globaux suivants dans le budget principal :

- Section de fonctionnement :
 - dépenses et recettes équilibrées à 2 248 436,22 €
- Section d'investissement en excédent pour 213 967,04 € :
 - dépenses : 484 030,30 €
 - recettes : 697 997,34 €.

Le Comité syndical, réuni le 30 mars 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Contre : 00

Pour : 24

Abstentions : 00

D'adopter le budget primitif 2021 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

